

MC/2331

**Original : anglais
3 novembre 2011**

CENTIEME SESSION

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LE MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET
AUSTRALE (COMESA)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LE MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET
AUSTRALE (COMESA)**

1. Par lettre datée du 27 juillet 2011, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 8 août 2011, est reproduite à l'annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la centième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 27 JUILLET 2011 ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL
DU MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)
AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES
MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer au partenariat existant entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et aux programmes conjoints que nous avons mis en place. Je me réfère en outre aux discussions fructueuses que nous avons eues récemment en vue de renforcer notre coopération. Aussi, je demande officiellement par la présente le statut d'observateur aux réunions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est une organisation gouvernementale internationale composée de 19 pays africains indépendants. Elément constitutif de l'Union africaine, il s'est engagé au titre de son Traité à assurer progressivement la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services, entre autres. Il met en œuvre ses programmes en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Par ailleurs, les deux organisations sont sur le point de lancer deux projets concernant la mobilisation de la diaspora et l'établissement de profils migratoires aux fins d'élaboration de politiques migratoires dans les Etats membres du COMESA.

Alors que les deux organisations continuent de mettre en œuvre des programmes communs et d'intensifier leur collaboration, j'ai le plaisir de vous informer que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) souhaite renforcer sa collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en participant à ses réunions en qualité d'observateur. En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de soumettre notre demande de statut d'observateur au Conseil de l'OIM pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 8 AOUT 2011 ADRESSEE PAR LE
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS AU SECRETAIRE GENERAL DU MARCHE COMMUN
DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)**

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre (réf. CS/LEG/32(439-11)(bc-rcs)) du 27 juillet 2011 concernant la demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) présentée par votre organisation. L'OIM attache un grand prix à la coopération et au partenariat existants avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Je prends note, en particulier, des initiatives conjointes visant à renforcer la collaboration entre nos deux organisations. La coopération croissante entre le COMESA et l'OIM, dont témoigne la signature d'un mémorandum d'accord le 2 décembre 2003, et la collaboration active de l'OIM avec COMESA augurent bien de nos activités et de notre partenariat futurs.

Il est particulièrement réconfortant de constater que la plupart des 19 pays membres du COMESA sont aussi Membres de l'OIM. Ce point commun est propice à une coopération plus étroite, fondée sur des principes que nous partageons, notamment la libre circulation des personnes, la migration de main-d'œuvre et la promotion du développement économique et social grâce à la migration ; ce sont là quelques-uns des principes fondamentaux de nos deux organisations.

J'ai pris bonne note de votre souhait d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). A cet égard, je ferai le nécessaire pour que la demande de votre organisation soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de l'OIM, qui se tiendra en décembre 2011. Un document présentant formellement la demande du COMESA sera transmis en temps utile à tous les Etats Membres et observateurs de l'OIM. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir ultérieurement un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu la demande de statut d'observateur de votre organisation. C'est pourquoi, je me réjouis à la perspective d'un resserrement des liens entre le COMESA et l'OIM.

[Formule de politesse]